Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2012)
Heft: 269-270

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet

APPENZELL

■ Le Grand Conseil d'Appenzell Rhodes-Extérieures a rejeté l'initiative populaire des socialistes visant à abolir les forfaits fiscaux dans le canton. Les députés ont en revanche approuvé le contre-projet du gouvernement. Les citoyens auront le dernier mot. La proposition de l'exécutif prévoit de relever le revenu minimum pour bénéficier du privilège fiscal à 600 000 francs et la fortune imposable à 12 millions de francs. Ces chiffres se calent sur les recommandations de la Confédération.

■ Le Parti démocrate chrétien (PDC) reste souverain en Appenzell Rhodes-Intérieures. Daniel Fässler a ainsi été élu au Conseil national et Ivo Bischofberger retrouve son siège au Conseil des États.

ARGOVIE

■ La socialiste argovienne Pascale Bruderer, présidente du Conseil national en 2010, a été élue au Conseil des États au premier tour. Elle offre ainsi au PS cantonal le premier siège de sénateur depuis 60 ans et prive l'UDC du siège qu'elle occupait depuis 16 ans. La PLR Christine Egerszegi a, elle, été confirmée au second tour. De son côté, Cédric Wermuth, ancien président des Jeunes socialistes, a réussi son entrée au Conseil national.

BÂLE-CAMPAGNE

■ Caspar Baader, chef du groupe parlementaire UDC, a raté l'élection au Conseil des États. Il a été devancé par le sortant Claude Janiak (PS). Au National, le canton sera représenté par 2 PS, 2 UDC, 1 PDC, 1 PLR et 1 Vert.

BÂLE-VILLE

■ Les transports publics de Bâle-Ville ont acheté 60 trams « Flexity » au groupe canadien Bombardier pour 220 millions de francs. Les premiers trams devraient circuler dans la cité rhénane à partir de 2013.

■ Le premier service hospitalier psychiatrique de Suisse réservé aux jeunes délinquants a ouvert ses portes au sein de la Clinique universitaire psychiatrique de Bâle. Il peut accueillir jusqu'à douze jeunes entre 14 et 21 ans qui suivent une thérapie intensive orientée sur le travail de groupe. Le personnel est constitué d'assistants sociaux, d'assistants de cure, de médecins spécialisés, de psychiatres et d'enseignants.

■ Les citoyens de Bâle-Ville ont accepté, par 31 382 voix contre 11 266, de confier au seul gouvernement (et non plus au parlement) la compétence pour les naturalisations. Le canton s'adapte ainsi au nouveau droit fédéral qui stipule que les décisions sur les naturalisations doivent être motivées afin de permettre leur vérification par un tribunal.

BERNE

■ La municipalité de la ville de Berne exige de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) qu'il prenne plusieurs mesures pour réduire les nuisances sonores des avions passant au-dessus de la capitale. Atterrissages et décollages ne devraient être possibles qu'à partir de 8 h les week-ends à l'aéroport de Berne-Belp.

■ L'UDC Adrian Amstutz, conseiller national le mieux élu du canton et arrivé en tête du premier tour lors de l'élection pour le Conseil des États, ne sera pas réélu à la Chambre haute. Lors du second tour, il a été devancé par le sortant PBD Werner Luginbühl (65 % des voix) et le socialiste Hans Stöckli, élu avec 50,1 % des suffrages. L'élection de ce dernier permet au maire socialiste de Berne Alexander Tschäppät d'accéder au Conseil national.

■ Après plusieurs heures de débats, le Grand Conseil bernois a adopté un budget 2012 équilibré. Les députés ont pris des mesures d'économies qui touchent en particulier la formation et la santé.

FRIBOURG

■ Le canton de Fribourg tire son épingle du jeu sur le front du tourisme. Il est le seul en Suisse dont les nuitées n'ont pas enregistré de baisse au mois d'août dernier, mais au contraire une hausse de 4,4 %. Celle-ci est même de 7,8 % sur les huit premiers mois de 2011.

■ ELSA, laiterie industrielle filiale de Migros, a inauguré ses nouvelles installations à Estavayer-le-Lac, en présence du conseiller fédéral Ueli Maurer. Près de 100 millions de francs ont été investis sur le site.

■ Depuis le 1er janvier, la retraite à 60 ans est obligatoire pour tous les agents de la force publique. Ils peuvent également prendre leur retraite entre 58 et 60 ans, s'ils le souhaitent, aux mêmes conditions que l'ensemble du personnel d'État.

GENÈVE

■ Le Musée d'art et d'histoire de Genève s'enrichit de cinq tableaux (Bruegel, Vlaminck, Vuillard, Braque et Picasso). Cette donation des époux Varenne est aussi constituée de 30 millions de francs pour les herbiers du Jardin botanique.

■ La 3e édition des Automnales a fermé ses portes. Selon ses organisateurs, 112 000 visiteurs se sont rendus pendant les dix jours de la foire à Palexpo, soit une affluence légèrement supérieure à celle de l'édition précédente.

■ Les citoyens du canton de Genève ont rejeté par 54,2 % des voix l'initiative pour l'introduction d'un salaire minimum. Ils ont suivi le mot d'ordre des autorités.

GLARIS

■ Avec 61,7 % des voix, Martin Landolt (PBD) a été brillamment réélu au Conseil national où il sera le seul représentant cantonal. Pankraz Freitag (PLR) et This Jenny (UDC) retrouvent, eux, leur siège au Conseil des États.

swiss-image.ch/Christof Sonderegger

Saint-Ursanne (JU).

■ Le canton de Glaris va introduire en ce début d'année un système de bonus/malus sur les véhicules selon des critères écologiques. Les propriétaires de voitures gourmandes en carburant devront payer une taxe jusqu'à 30 % supérieure à celle des véhicules moyens. Les voitures les plus économiques, de catégorie A, bénéficieront d'une réduction de 50 % valable trois ans.

GRISONS

■ Les pilotes qui veulent se poser sur l'aérodrome de Samedan (GR) doivent participer à un briefing et suivre une formation spécifique. Ces mesures ont pour but d'améliorer la sécurité après plusieurs accidents, a indiqué l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

■ La Lia Rumantscha, organisation qui promeut le « rumantsch grischun », langue standardisée, lâche du lest dans un contexte extrêmement tendu face aux défenseurs des idiomes. Pour la première fois, elle propose de faire cohabiter les différents romanches dans les écoles grisonnes.

JURA

■ Les cantons du Jura et de Neuchâtel poursuivent leur rapprochement. Le chimiste cantonal neuchâtelois Pierre Bonhôte exercera aussi sa fonction dans le canton du Jura pour six mois. Ces deux cantons pourraient à terme créer un service unique dans ce domaine.

■ Le budget 2012 de la ville de Delémont accuse un déficit de 840 000 francs. Cet excédent de charges est inférieur de 13 % au déficit inscrit au budget 2011. L'objectif du conseil communal reste d'atteindre l'équilibre du compte de fonctionnement.

LUCERNE

■ La ville de Lucerne prend des mesures contre la prostitution de rue. Dans le cadre d'un projet pilote de 60 jours, elle a décidé de fermer trois rues à la circulation la nuit. Seuls les habitants de ces rues pourront y circuler. La police fera des contrôles. Cette mesure pourrait inciter les filles de joie à changer de lieu.

■ Konrad Graber (PDC) et Georges Theiler (PLR) représenteront le canton de Lucerne au Conseil des États.

NEUCHÂTEL

■ La Chaux-de-Fonds va fêter cette année le 125e anniversaire de la naissance de Charles-Édouard Jeanneret, alias Le Corbusier (1887-1965). Les célébrations seront lancées le 21 janvier à la *Maison Blanche*, première réalisation de l'architecte en tant qu'indépendant et créée il y a tout juste 100 ans. Sont aussi prévus cette année un colloque scientifique rassemblant des spécialistes du monde entier, des animations dans les écoles ou encore une grande fête populaire dans les rues de la ville le 6 octobre, jour de naissance de l'architecte.

■ Les citoyens neuchâtelois ont accepté par 54 % des voix d'introduire le principe d'un salaire minimum à l'article 34 de la Constitution cantonale, une première en Suisse. Reste maintenant à se mettre d'accord entre Conseil d'État et partenaires sociaux pour définir le montant minimum du salaire.

NIDWALD

■ L'UDC Peter Keller, dont le père a siégé au gouvernement cantonal sous la bannière PLR, occupera le seul siège nidwaldien au Conseil national. Avec 45,23 % des voix, il a nettement devancé le candidat PLR Heinz Risi. Le siège nidwaldien, détenu par le PLR depuis 1995, passe ainsi pour la première fois à l'UDC.

OBWALD

■ Karl Vogler (Parti chrétien social) sera le seul représentant obwaldien et l'unique représentant de son parti au Conseil national. Avec 56,9 % des voix, il a largement devancé le sortant UDC Christoph von Rotz (43,1 %). De son côté, le sortant PLR Hans Hess représentera de nouveau le canton au Conseil des États.

SAINT-GALL

■ Les citoyens saint-gallois ont refusé de supprimer les forfaits fiscaux pour les riches étrangers. Le contre-projet du gouvernement, qui durcit les conditions d'octroi, l'a emporté.

■ Paul Rechsteiner, 59 ans, siègera avec la PLR Karin Keller-Sutter au Conseil des États. Lors du second tour, le socialiste, président de l'Union syndicale suisse (USS) a devancé de justesse le président de l'UDC suisse, Toni Brunner.

SCHAFFHOUSE

■ L'UDC Hannes Germann, président de l'Association des communes suisses et président des maraîchers suisses, a été brillamment réélu au Conseil des États dès le premier tour.

■ Le candidat indépendant Thomas Minder est élu au Conseil des États. Au deuxième tour, l'entrepreneur, père de l'initiative « contre les salaires abusifs », s'est largement imposé devant ses concurrents Christian Heydecker (PLR) et Matthias Freivogel (PS).

SCHWYZ

■ Le canton de Schwyz prévoit un déficit de 93 millions de francs pour 2012, en hausse de 50 millions par rapport aux comptes de 2010, mais en légère baisse par rapport au budget 2011. Les recettes s'élèveront à 1,17 milliard de francs. Le gouvernement ne veut pas augmenter les impôts.

■ Les citoyens schwyzois ont accepté, par 29 384 voix contre 12 818, de confier les naturalisations à des commissions communales. La nouvelle loi prévoit aussi de renforcer les conditions pour le dépôt d'une demande de naturalisation, comme la durée de séjour, les compétences linguistiques ou l'intégration.

■ Schwyz sera désormais représenté par deux UDC au Conseil des États : Alex Kuprecht a été réélu et Peter Föhn a délogé le PDC Bruno Frick, qui y siégeait depuis 20 ans.

SOLEURE

■ Le 12e supermarché de l'art a ouvert ses portes à Soleure. Jusqu'au 6 janvier, quelque 5 000 œuvres originales et uniques de 81 artistes de 12 pays sont proposées à la vente pour des prix allant de 99 à 599 francs. Ce supermarché vise à rendre l'art accessible à tous. Un acheteur peut emporter sa nouvelle acquisition sans attendre. Le concept a été importé d'Allemagne. L'édition précédente avait attiré environ 30 000 personnes.

■ Le conseiller national PDC Pirmin Bischof a été élu au second tour de l'élection au Conseil des États à Soleure. Il devance le PLR Kurt Fluri et l'indépendant Peter Brudermann. Pour la première fois depuis 1848, le PLR soleurois n'est plus représenté à la Chambre des cantons.

TESSIN

■ Le Tessin s'enfonce toujours plus dans le rouge. Le gouvernement s'attend à un déficit de 198,3 millions de francs pour le budget 2012. Pour ne pas grever davantage les comptes, il fera des économies dans l'administration.

■ Le sénateur sortant Filippo Lombardi (PDC) et le conseiller national Fabio Abete (PLR) ont été élus au Conseil des États dans le Tessin, à l'issue du deuxième tour.

■ Trois projets de fusion étaient soumis en votation. Celui concernant Ascona, Brissago, Losone et Ronco sur Ascona a été rejeté à 51,7 % des voix. En revanche, la fusion se fera entre Lugano et six communes voisines et entre Mendrisio et trois localités de la région.

THURGOVIE

■ Roland Eberle représentera la Thurgovie au Conseil des États. L'UDC a été élu au premier tour. Le second siège du canton revient à la PDC Brigitte Häberli-Koller qui a devancé au deuxième tour le PLR Max Vögeli.

URI

■ Le projet de grand domaine skiable au-dessus d'Andermatt (UR) est disproportionné et ne respecte pas assez la nature. Tel est l'avis de plusieurs associations de protection de l'environnement qui ont déposé un recours auprès de l'Office fédéral des transports. Les organisations écologistes critiquent l'exploitation – destructrice – de zones naturelles vierges en y aménageant des remontées mécaniques et des pistes. Ces dernières seraient en outre recouvertes de neige artificielle, ce qui implique un besoin énorme en eau et en énergie, dénoncent-elles. Devisé à 200 millions de francs et doté de 18 remontées mécaniques, le projet d'agrandissement du domaine skiable d'Andermatt comprend notamment une liaison avec la station grisonne de Sedrun. Au final, il déboucherait sur une offre comparable aux domaines de Verbier (VS), Zermatt (VS) ou Saint-Moritz (GR).

■ Le Vert libéral Markus Stadler a été réélu au Conseil des États par 57 % des voix contre 41 % à son adversaire UDC Gusti Planzer.

VALAIS

■ Les Valaisans ont refusé par 54,5 % des voix la loi sur les établissements et institutions sanitaires. Ils désavouent ainsi le Grand Conseil qui avait adopté la législation en mars dernier, provoquant le lancement d'un référendum.

■ Le PDC recule en Valais, passant pour la première fois en dessous de la barre des 40 % des voix. Il perd ainsi un représentant au Conseil national, au profit d'un nouveau venu du PS, Matthias Reynard, 24 ans, qui devient le parlementaire le plus jeune de Suisse. Le canton sera donc représenté au National par 3 PDC (Christophe Darbellay, Yannick Buttet et Viola Amherd), 2 PS (Mathias Reynard et Stéphane Rossini), 1 UDC (Oskar Freysinger) et 1 PLR (Jean-René Germanier).

VAUD

■ Les députés vaudois ont rejeté de peu une motion socialiste demandant une augmentation des allocations familiales. Le PS a laissé entendre qu'il lancerait une initiative populaire en réponse à ce refus.

■ Trois communes vaudoises sur quatre vont être obligées d'introduire une taxe incitative pour l'élimination des déchets. Mais elles resteront libres de choisir leur système. Le Conseil d'État renonce à édicter une loi cantonale, le cadre légal fédéral étant très clair.

■ Géraldine Savary (PS) et Luc Recordon (Verts) ont été réélus au Conseil des États. Au deuxième tour, ils ont largement devancé le duo constitué par Isabelle Moret (PLR) et Guy Parmelin (UDC).

ZOUG

■ Le Vert Josef Lang, membre du comité directeur du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) n'a pas été réélu au Conseil national. Bruno Pezzatti (PRD), Gerhard Pfister (PDC) et Thomas Aeschi (UDC) représenteront le canton au National, tandis que les deux sièges au Conseil des États seront occupés par Joachim Eder (PRD) et Peter Bieri (PDC).

ZURICH

■ Winterthour a officiellement lancé les travaux de construction d'un cimetière musulman. Il devrait accueillir les premiers défunts l'automne prochain. Les coûts s'élèvent à 1,5 million de francs. Le conseil communal avait approuvé le crédit à l'unanimité.

■ Le canton de Zurich cesse de tester le vote électronique à petite échelle. Satisfait des résultats obtenus, il met le cap sur les essais généralisés. Ces derniers commenceront au plus tôt en 2013, lorsque les exigences de sécurité de la Confédération en la matière entreront en vigueur.

■ Le PLR Felix Gutzwiller et la Verte libérale Verena Diener ont retrouvé leur siège au Conseil des États. Arrivé en troisième position, l'UDC Christoph Blocher n'aura donc pas réussi à faire son entrée à la Chambre des cantons.

Secret bancaire

2 novembre 2011 : Dans un courrier adressé à certains de ses clients américains, Credit Suisse informe qu'il s'apprête à transmettre leur nom aux autorités helvétiques, dans le cadre d'une demande d'entraide administrative formelle déposée auprès de l'Administration fédérale par le fisc américain. Cette demande « *porte sur des documents et des données de relations clients avec des sociétés dans lesquelles des personnes américaines sont ou étaient l'ayant-droit économique* ». La banque n'indique pas le nombre de personnes concernées par la mesure ni quand celle-ci interviendra. Elle offre à ses clients deux solutions : soit ils donnent leur feu vert au transfert de données à l'Administration fédérale des finances qui les transmettra ensuite au fisc américain, soit ils engagent un avocat en Suisse pour s'opposer à la procédure.

4 novembre 2011 : En conclusion du sommet du G20 à Cannes, le président français Nicolas Sarkozy a assure que « *les pays qui demeurent des paradis fiscaux avec la dissimulation financière seront mis au ban de la communauté internationale* ». Recensés par le Forum mondial sur la transparence financière, un organisme proche de l'OCDE, Antigua et Barbuda, la Barbade, le Bostwana, Brunei, Panama, les Seychelles, Trinidad et Tobago, le Paraguay et Vanuatu « *ne se sont pas dotés d'un cadre juridique adapté à l'échange d'informations* », souligne Nicolas Sarkozy qui ajoute que « *la Suisse et le Liechtenstein ne sont pas encore qualifiés* ».

16 novembre 2011 : Les fraudeurs du fisc domiciliés aux États-Unis et visés par une demande d'entraide administrative doivent en être informés correctement, même en cas de demande groupée. Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur la convention de double imposition américano-suisse pour l'assurer. Toute personne concernée par une demande d'entraide administrative adressée à la Suisse par un État étranger a le droit de participer à la procédure. Normalement, c'est à la banque d'informer un résident à l'étranger d'une telle demande, mais si elle n'arrive pas à le joindre, cela incombe à l'autorité nationale compétente. Dans le cas d'une demande groupée reposant sur un modèle de comportement, option possible pour le fisc américain, l'autorité ne devrait toutefois pas intervenir. Sinon les noms des concernés seraient communiqués aux États-Unis avant que les personnes aient pu exercer leurs droits en Suisse, fait valoir le Conseil fédéral.

16 novembre 2011 : La Commission européenne confirme qu'elle soutient la Grèce dans sa négociation fiscale entamée avec la Suisse, malgré ses réticences envers les accords Rubik signés entre la Confédération et l'Allemagne et la Grande-Bretagne. « *Ceux-ci ne constituent pas pour nous le modèle à suivre* », a notamment déclaré le porte-parole du commissaire européen à la fiscalité, Algirdas Semeta.

23 novembre 2011 : Le Conseil fédéral soumet au Parlement quatre nouvelles conventions de double imposition passées avec la Russie, l'Espagne, Hongkong et les Émirats arabes unis. Ces traités reprennent les exigences de l'OCDE en matière d'entraide administrative pour les cas de fraude et d'évasion fiscales.

24 novembre 2011 : « *Nous ne souhaitons pas nous engager dans le dispositif Rubik, parce que cela nous conduirait à accepter de transiger avec nos principes* », déclare Valérie Pécresse, ministre du Budget et porte-parole du gouvernement français.

28 novembre 2011 : Le SPD allemand, majoritaire au Bundesrat, la chambre des Länder, annonce qu'il ne votera pas l'accord Rubik. Un groupe de travail représentant le gouvernement et quatre Länder négocient un compromis qui sera soumis à la Suisse. Berlin espère convaincre la Suisse de renégocier l'accord fiscal. Les Allemands veulent davantage que les 500 demandes annuelles d'assistance juridique prévues actuellement et souhaitent voir les taux d'imposition alignés sur le taux moyen en vigueur dans l'Union européenne.

29 novembre 2011 : Les accords Rubik signés avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne vont coûter cher à la place financière suisse. Selon une étude du cabinet de conseil Booz & Co, elle perdrait 47 milliards de francs de sa fortune sous gestion et ses revenus diminueraient de 1,1 milliard.

7 décembre 2011 : Le gouvernement italien annonce qu'il ne souhaite pas négocier avec la Suisse un accord de type Rubik.

Voir notre chronologie depuis Suisse Magazine n° 237/238 mai-juin 2009